

Le mariage pour tous : une avancée des droits, un recul des discriminations.

L'accès au mariage et à l'adoption pour tous les couples est un des engagements de la gauche et des écologistes au gouvernement depuis juin dernier. Il sera tenu, et nous nous en réjouissons.

L'ouverture du mariage et de l'adoption est un acte d'égalité. Cette possibilité est offerte dans de nombreux pays. Notons que pas un seul des pays qui a ouvert le mariage à tous, quelle que soit son orientation sexuelle, n'est revenu sur cette avancée. Aucune étude n'a jamais démontré qu'un enfant élevé par un couple homosexuel était plus malheureux ou déséquilibré que les autres. Pourquoi donc refuser l'égalité ?

La famille a profondément évolué ces cinquante dernières années. Contrairement à ce que d'aucuns affirment, le mariage civil n'a pas pour but la procréation, à la différence de certaines conceptions religieuses du mariage. Les enfants nés hors mariage sont aujourd'hui majoritaires en France, et de nombreux couples mariés n'auront pas d'enfants. Pour mieux protéger les enfants, il faut accepter les évolutions des familles et leurs diversités.

Les citoyens homosexuels doivent pouvoir disposer des mêmes droits que les autres, et notamment celui pour deux hommes ou deux femmes, de choisir de sceller leur relation amoureuse par le mariage, au même titre que tous les autres couples.

Si beaucoup reste à faire, notamment en matière de lutte contre les discriminations, nous pouvons être fiers de l'évolution de nos société vers plus de tolérance et de respect.

Catherine Calmet